



Région PACA

MARIGNANE, le 29 mai 2008

En partenariat avec le CIDUNATI

**Monsieur le Député, Membre
de la Commission des Affaires Economiques,
De l'Environnement et du Territoire
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP**

**Projet de loi 842 : Loi de Modernisation de l'Economie
Directive 2006-123 du 12 décembre 2006**

**Monsieur le Député Membre de la Commission des Affaires Economiques,
de l'Environnement et du Territoire,**

Nous avons l'honneur de vous communiquer notre intervention auprès de Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Commission des Affaires Economiques, de l'Environnement et du Territoire.

Nous sommes surpris d'apprendre à la lecture de ce compte rendu N° 51 que malgré :

- le décret N° 2002-1369 du 20 novembre 2002 fixant la mise en place des Schémas de développement commercial au 20 mai 2004, en 2008 seulement **40 schémas** ont été réalisés sur **100 départements**.
- La loi SRU du 13 décembre 2000 instaurant les Schéma de Cohérence Territoriale, seulement **60 SCOT** ont été terminés en 2008.

Pour cette raison, nous vous sollicitons afin de déposer un amendement pour que :

- ✓ d'une part : l'article 15 de la Directive Européenne soit transposé dans la Loi de Modernisation de l'Economie pour fixer les limites quantitatives par rapport à la population ou une distance à parcourir entre chaque prestataire pour toutes les autorisations.
- ✓ d'autre part : la loi de modernisation de l'économie soit applicable après l'élaboration de tous les schémas de développement commercial et de la loi SRU sur tout le territoire national.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Député membre de la commission, en l'expression de notre considération distinguée.

ROYER Daniel
Président National
du C.I.D.U.N.A.T.I.

DONNETTE Martine
La Présidente